



Comités de Quartier

## Comité de quartier du petit Ronchin

14 juin 2022

### Présents :

Élus : Mr Patrick Geenens, Mme Dominique Pierre-Renard (élue référente), Mr Jérémy Cadart

Directeur général des services : Mr Xavier Thiébault

Comité de quartier : Charlotte Rotteleur, Hugo Melchior, Annie Dumont, Anne-Sophie Isare, Olivier Pouly, Magalie Desseigne, Fabien Deruyck, Marie Schockaert, Franck Milon

Excusés : Florent Ivorra, Bertrand Lavile

### **Retour des habitants concernant l'expérimentation du marché du jeudi soir**

Retour très positif des habitants sur le marché qui a réussi à créer une ambiance conviviale qui manquait au centre-ville et aux habitants avec une vraie fonction à la place de la Mairie.

### Plusieurs remarques dans l'assemblée :

- Intérêt des marchands éphémères qui entretiennent l'attrait pour le marché.
- Attention aux marchés des communes voisines qui se sont petit à petit éteints par manque d'animation.
- Intérêt pour la terrasse qui donne de la convivialité.
- Intérêt pour la thématique « local et vrac ».

### Réponse du comité de quartier :

- Nous serons vigilants lors du transfert du dossier à la municipalité au maintien de la terrasse et des animations (attention à la solution administrative à donner pour la terrasse qui sur sa forme actuelle de « buvette » n'est pas autorisée toute l'année).
- Intérêt de la rédaction d'une charte pour garder l'esprit local et vrac.
- Pour pérenniser le « local et vrac », il faudrait inciter les consommateurs à venir avec leurs contenants et inciter les commerçants à mettre en avant le local en leur fournissant les outils.
- Intérêt aussi d'une personne « référente » à la ville pour faire le travail d'animation fait jusqu'alors par le comité de quartier et Mme Sabin pour la ville.

### Réponse de la ville :

- Une délibération sera faite au niveau du conseil municipal du 30 JUIN pour entériner le marché du jeudi.

- La ville partirait sur une animation une fois par mois et non toutes les semaines.

### **Végétalisation du quartier et cadre de vie**

- Présentation du rapport de la commission végétalisation et cadre de vie sur les possibilités de végétalisation (cf annexe 1) qui sera transmis à la ville :
  - proposition d'espaces publics d'intérêts qui seront proposés à la Ville.
  - relevé des « façades d'intérêt » (maison en retrait de rue avec mur latéral sur le trottoir).
  - relevé des bâtiments municipaux où une végétalisation en façade est proposée.Ce rapport sera complété par le travail de Mme Marie Foulon, stagiaire au service Agenda 21 qui réalise une mission sur le sujet.
- Présentation du relevé des Tags et autres éléments dégradant le cadre de vie notamment au niveau de la rue Jean Jaurès (cf annexe 2) qui sera transmis à la Mairie avec engagement de la mairie via le DGS pour que le nécessaire soit fait sur les bâtiments publics au plus vite et sur les bâtiments privés en contactant les propriétaires.

### **Plusieurs éléments sont débattus dans l'assemblée et avec les membres de la municipalité :**

- certaines « fosses » ne sont pas entretenues ou sont équipées de végétaux non adaptés : intérêt pour la Mairie de créer une communauté pour donner des infos aux habitants et inciter les gens à entretenir/choisir les bons végétaux.
- certains trottoirs ne sont pas entretenus : rappel de la mairie sur le fait que l'entretien des trottoirs revient aux habitants.
- demande pour que les bacs Rue des Margueritois soit équipés de végétaux plus imposants. (pb de racines)

### **Présentation des premiers résultats du questionnaire en ligne**

Plus de 220 réponses.

La restitution du questionnaire fera l'objet d'un document remis à la Mairie plus tard car il existe de nombreuses questions ouvertes qu'il faut analyser. Voici les premières analyses disponibles :

- Centre-ville :
  - Près de 60% relèvent une « mauvaise » ou « très mauvaise » image du centre-ville.
  - Les répondants viennent principalement dans le centre-ville pour le supermarché (71%), les services médicaux et pharmacie (63%), les services publics poste/Mairie (53%), les banques et assurances (42%), le parc (40%) et les coiffeurs/esthétiques (21%).
  - 68% sont freinés à venir car il n'y a pas les commerces qu'ils recherchent et 60% car ils ne le trouvent pas propre ni attrayant.
  - Pour développer l'attractivité du centre-ville, 81% souhaite que soit favorisé l'arrivée de nouveau commerçants, 73% un embellissement des espaces et 71% la création d'un marché. 14% souhaitent une augmentation du stationnement.
  - Les attentes des Ronchinois sur le plan des commerces : une boulangerie non industrielle, poissonnerie, restaurants, lieux de convivialité, boucherie.
- Cadre de vie :
  - les éléments les plus importants demandés pour améliorer le cadre de vie du centre-ville :
    - 1/ renforcer la propreté.
    - 2/ améliorer la circulation des vélos et lutter contre le stationnement en double-file.

- 3/ exploiter l'espace correspondant aux façades murées sur le côté de la Mairie.
- 4/ végétaliser la place de la Mairie.

- les éléments les plus inutiles :

- 1/Augmenter le nombre de places de parking.
- 2/ installer des bancs le long de l'avenue Jean Jaurès.
- 3/Développer les fresques murales.

- 85% des répondants souhaitent que le quartier soit plus végétalisé. 3 personnes (1,4% sont opposées à toute démarche de végétalisation et 13,7% trouvent le quartier suffisamment végétalisé.

- pour végétaliser le quartier, 67% des répondants souhaiteraient des bacs sur leur trottoir, 45% souhaiteraient végétaliser leur façade.

- 73% souhaitent que soient identifiés des îlots de végétalisation, 66% que la place de la Mairie soit dé-bétonnée et 60% que les façades des bâtiments publiques soient végétalisées.

➤ Vie culturelle :

- 42% des répondants ne font jamais de sorties culturelles à Ronchin.

- le lieu culturel le plus fréquenté est la bibliothèque (60% des répondants) et uniquement 24% pour l'auditorium.

- La vie culturelle est notée en médiane à 5/10 et en moyenne à 4,97/10.

- Les demandes en termes de projets culturels :

- Concerts 67%.
- Évènements de plein air 69%.
- Projections de films/animation 55,7%.
- Spectacles divers (cirque, magie, humour, danse) 52,4%.

- Seulement 25% des répondants se disent bien informés des événements culturels.

- 50% des répondants sont très en attente d'un projet de médiathèque. 25% ne sont pas usagés de ce type d'infrastructure.

- 69% plébiscitent la poursuite de la gratuité, 66% aimeraient y trouver un esprit « Tiers lieu ».

### **Réponses de la municipalité aux questions du précédent comité de quartier**

Restitution des réponses de la municipalité aux questions formalisées secondairement à la précédente réunion publique du comité de quartier du 07 mars (annexe 3).

### **Autres éléments discutés**

➤ Nombreux logements divisés en appartement (par ex : Rue Voltaire), ce qui crée plusieurs types de problèmes :

- Stationnement : x appartements = x voitures.
- Poubelles : pas de local poubelle.
- Nuisances sonores (souvent logements étudiants).
- Pas de déclaration de travaux = pas d'impôts .

Engagement de la Mairie pour « mener l'enquête » via la brigade verte.

➤ Friche sur le côté de la Mairie : projet en 2027 de s'en servir pour créer une médiathèque et désenclaver le parc de la Mairie.

- Nécessité d'acheter la « friche Ducroux » (EPF s'en charge objectif 2027)
  - Quid d'un habillage des façades murées en attendant pour cacher cette « verrue du centre-ville » : demande faite à l'EPF par la Mairie et en attente (à suivre).
  - Possibilité de garder les éléments existants et les rénover ? une destruction totale est prévue.
  - Possibilité d'utiliser les bâtiments abandonnés pour les transformer en Tiers Lieux/ commerces éphémères pour animer le centre-ville en attendant le projet ? Les bâtiments ne « sont pas aux normes » et leur rénovation éphémère serait trop coûteuse.
  - Il n'est pas prévu d'associer les habitants au projet.
- Discussion des nouveaux horaires de l'école de musique : réduction des créneaux dans le cadre d'une réorganisation pédagogique avec des cours de solfège plus ouverts et des séances de 1h30. En revanche, concentration des cours le mercredi, ce qui pose le problème de l'accès à cette école pour les enfants des parents qui travaillent le mercredi. Discussions actuelles avec le directeur pour ajouter des créneaux le samedi matin à la demande des parents d'élèves.
  - Bureau de vote école de musique : problème car sombre et vote dans un couloir étroit avec trajet peu pratique (à suivre).
  - Communication : difficulté confirmée par le questionnaire sur le plan culturel avec un agenda culturel qui mélange tous les lieux et tous les types de manifestation classées par date. Proposition d'une autre disposition avec une « programmation de l'auditorium » ou par thématique. A suivre par le service communication (Mme Pierre-Renard)

#### **Éléments de suivi identifiés pour les prochaines réunions :**

- Division des Logements en location : où en sont les investigations de la brigade environnement ? (DGS le 14/06) Où en est la démarche de permis de diviser et de permis de louer de la MEL ? (Monsieur Geenens le 14/06).
- Liste de tags fournis à la mairie : où en est le détagage sur les bâtiments publics ? Le contact avec les particuliers pour signature de convention ? (DGS le 14/06).
- Végétalisation : réponse à nos propositions sur la végétalisation ? (DGS/ Mr Cadart le 14/06).
- Commerce : où en est la création d'une association des commerçants ? Le dispositif de soutien au commerce de la MEL ? (DGS le 14/06) Le diagnostic du prestataire « oh la belle vie » ?
- Friche centre-ville : quels sont les avancées du projet depuis la dernière réunion ? (Mr Geenens le 14/06).
- École de musique : est-ce que les nouveaux horaires ont été l'occasion d'une baisse des inscriptions ? quelle est la participation aux créneaux du samedi ?
- Demande EPF pour habiller les bâtiments murés sur l'avenue Jean Jaurès ? (Mr Geenens le 14/06).
- Bureau de vote de l'école de musique avec disposition/organisation à revoir (DGS).
- Communication sur l'agenda culturel avec proposition de modifications (Mme Pierre-Renard).

## **RAPPORT PROPOSITION VÉGÉTALISATION**

Nos conclusions se portent sur 3 axes :

- I. Propositions de végétalisation de l'espace public
- I. Point d'intérêts chez les particuliers
- I. Végétalisation des bâtiments municipaux

### **I. PROPOSITION DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Nous proposons les suggestions suivantes de végétalisation au sein du quartier. Dans quelles mesures elles sont possibles sur le plan technique ?

#### **Rue Anatole France**

Abords du Collège Anatole France



Abords du passage à niveau (côté collège)



Abords du passage à niveau (autre côté)



Trottoir élargi 2 Rue Anatole France



## Rue de la Brasserie

Nombreuses possibilités de végétalisation



### Place de l'Abbé de l'Épée



### Angle Rue Gambetta/Place Abbé de l'Épée



### Rue du Général Leclerc

Trottoir école



Trottoir élargi vers 64 rue du Général Leclerc



Trottoir élargi face au 94 Rue du Général Leclerc



Parvis de la poste rue du Général Leclerc



Trottoir élargi vers 108 rue du Général Leclerc



Angle clos de la Bergerie/Rue du Général Leclerc (face 126 rue GI Leclerc)



Clos de la Bergerie (vers le n° 5)



Angle Rue Anatole France/Rue du Général Leclerc : trottoir élargi



## Rue du commerce

face 56 (zèbra végétalisable)



## Avenue Jean Jaurès

Entrée de ville côté Lille



Trottoirs larges face villa Lebrun 181 Rue Jean Jaurès



Angle Avenue Jean Jaurès/Rue Henri Dillies



Trottoir église Av Jean Jaurès



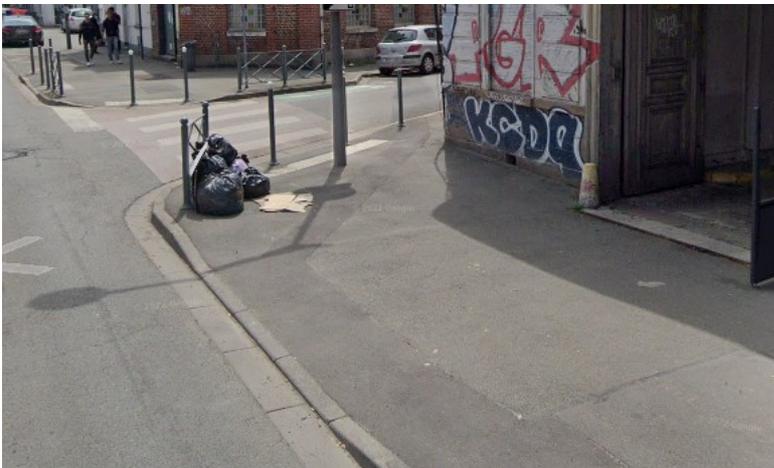
738 avenue Jean Jaurès : trottoir élargi



706 av Jean Jaurès : trottoir élargi



123 AVENUE JEAN JAURÈS : TROTTOIR LARGE ANGLE DE RUE AVEC RUE J. GUESDE



Passerelle : végétalisation



Gare/ Avenue Jean Jaurès



Avenue Jean Jaurès : zébras devant passerelle



Avenue Jean Jaurès : Place de la Mairie



Avenue Jean Jaurès : trottoir école Notre Dame



Avenue Jean Jaurès : entrée de ville côté Fâches



Avenue Jean Jaurès : face match



Suppression 1 place/2 pour arbres

## Rue Jules Guesde

Angle Jules Guesde/Chemin des Margueritois



22 RUE JULES GUESDES : TROTTOIR ÉLARGI



**Chemin des margueritois**

N° 1 CHEMIN DES MARGUERITOIS : TROTTOIR ÉLARGI



CHEMIN DES MARGUERITOIS



POURQUOI PETITS ARBUSTE ET PAS ARBRE ?

CHEMIN DES MARGUERITOIS : JARDIN FOYER ADOMA



## Rue Voltaire

ANGLE RUE DU BAS LIEVIN/RUE VOLTAIRE



## **Rue Henri Dillies**

ANGLE RUE HENRI DILLIES/CHEMIN DES MARGUERITOIS



## **II. POINTS D'INTÉRÊTS CHEZ LES PARTICULIERS**

Plusieurs points nous ont semblé intéressants concernant la végétalisation des particuliers en plus de chaque façade à solliciter individuellement.

**Mur latéral 153/155 rue Anatole France**



**Mur latéral 101 rue Anatole France**



**Angle Rue Industrie/Rue du GI Leclerc (31 rue de l'Industrie)**



**Angle Rue Industrie/Rue du GI Leclerc (58 rue de l'Industrie)**



**Rue du Général Leclerc (maison en retrait mur latéral n° 90)**



**Rue du Général Leclerc (maison en retrait mur latéral n° 109)**



**Rue GI Leclerc Maison N° 153/151 mur latéral en retrait**



**Rue Louis Montois mur latéral en retrait de rue n° 28**



**Rue Louis Montois mur latéral en retrait de rue n° 49**



**24 RUE JULES GUESDES : MUR LATERAL MAISON EN RETRAIT**

**99 RUE DU BAS LIÉVIN : MUR LATÉRAL MAISON EN RETRAIT**



**ANGLE RUE VOLTAIRE/ 76 RUE HENRI DILLIES : MUR LATÉRAL MAISON EN RETRAIT**



### III. VÉGÉTALISATION BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Voici notre relevé de bâtiments municipaux dont nous suggérons une végétalisation des façades dans le quartier.

École Lacore Ferry



Maison des jeunes Guy Bedos



Garderie Rue Général Leclerc



Mairie



École de Musique 2 cotés



Cantine Rue Alexandre Ribot



Bâtiments services techniques Rue du Général Leclerc



ANNEXE 2 ÉLÉMENTS DÉGRADANTS LE CADRE DE VIE

## RAPPORT CADRE DE VIE

Voici notre relevé non exhaustif des éléments dégradants le cadre de vie dont la prise en charge pourrait avoir une image rapide sur le quartier.

TAGS RUE JEAN JAURÈS NIVEAU N° 179



169 Avenue Jean Jaurès



149 avenue Jean Jaurès



Mur latéral 141 avenue Jean Jaurès



139 AVENUE JEAN JAURÈS (AS PRIX) MURET DÉTRUIT DEPUIS ? AVEC BARRIÈRES PROVISOIRES



TAGS ARMOIRE ÉLECTRIQUE 137 AV JEAN JAURÈS



696 AVENUE JEAN JAURÈS



682 AVENUE JEAN JAURÈS



TAGS ANGLE RUE JULES GUESDE/AVENUE JEAN JAURÈS



TAGS GARAGES RUE JULES GUESDES

VOIE FERRÉE RUE ANATOLE FRANCE VERS PLACE ABBÉ DE L'ÉPÉE



TAGS IRPA PLACE ABBÉ DE L'ÉPÉE



RUE JULES GUESDES



ANNEXE 3 : RÉPONSES DE LA MAIRIE AUX QUESTIONS DU 07 MARS

Commission « commerce »

- Est-il possible d'envisager la création de cellules commerciales éphémères/incubateurs dans le centre-ville ? (Ex: sur la friche à gauche de la Mairie ?) exemple de la ville de Roubaix

*Ce lieu est inadapté en raison de son état pour y développer quelque activité commerciale. Il n'est plus aux normes.*

*La question ne portait pas uniquement sur cette friche : la mairie envisage t'elle la création d'incubateurs pour dynamiser le centre-ville ?*

*Un diagnostic du centre-ville a été mené par la CCI et le prestataire « Oh la belle ville ». Une des pistes proposées pour redynamiser le centre-ville est de proposer aux propriétaires de cellules vacantes de mettre en place le concept de « boutiques à l'essai » pour que les porteurs de projets puissent tester leurs idées de commerce.*

- Est-il possible de monter un projet de marché local/bio/vrac dans le centre-ville ? Ou de point de retrait dans un premier temps ?

**Au sujet du projet de marché Local/bio/vrac, celui-ci est en cours depuis le jeudi 19 mai 2022 jusqu'au 30 juin. Une prolongation est tout à fait envisageable jusqu'au 14 juillet.**

**Comme déjà discuté ensemble : quel est le calendrier/retro planning pour la suite en septembre ? Quels moyens seront donnés pour pérenniser ce marché ?**

**Pour rappel, je vous donne les questions que je vous avais envoyé par mail à ce sujet :**

-label/cahier des charges/charte ?

-quid d'un marché du soir quand il fait noir à 17h30 ?

-quelle date de départ ?

-quid des produits de saison l'hiver ?

-quel avenir administratif pour la terrasse du café de la Mairie sur la place ?

-quel avenir pour les animations thématiques qui sont dans la philosophie du marché ?

-un bilan est probablement d'abord à faire avec les commerçants présents pour savoir leur retour (sous forme d'un "pot" le 16 juin par exemple ?)

*Un projet de délibération actant la création d'un marché sur la Place de Halle le jeudi en fin d'après-midi sera soumis à l'approbation des membres du conseil municipal du 30 juin 2022.*

*-label/cahier des charges/charte ? Concernant l'élaboration du projet du règlement de ce marché, il est en cours d'élaboration. Une réunion de présentation de ce projet sera donc organisée avec les élus et les membres du comité de quartier quand le projet de règlement sera finalisé.*

*-quid d'un marché du soir quand il fait noir à 17h30 ? Une évaluation des possibilités par les services techniques sera faite. La réponse interviendra donc après la rédaction de cette note technique.*

*-quelle date de départ ? 01 septembre 2022*

*-quel avenir administratif pour la terrasse du café de la Mairie sur la place ? Son avenir sera celui que M le Maire, les élus et les membres du comité de quartier détermineront ensemble. L'administration mettra en œuvre juridiquement la décision de M le Maire.*

**-quel avenir pour les animations thématiques qui sont dans la philosophie du marché ? Son avenir sera celui que M le Maire, les élus et les membres du comité de quartier détermineront ensemble. L'administration mettra en œuvre financièrement et juridiquement la décision de M le Maire.**

**-un bilan est probablement d'abord à faire avec les commerçants présents pour savoir leur retour (sous forme d'un "pot" le 16 juin par exemple ?) Cette rencontre est en cours de mise en place.**

- Est-il possible d'envisager un achat du garage Defrenne pour créer une cellule commerciale ou pour revoir le projet de médiathèque au point mort ? ou de se porter acquéreur d'une autre cellule commerciale lors d'une prochaine vente ?

**Le site fait l'objet d'un projet d'achat par des professionnels de santé.**

La réponse à la question n'est que partielle et en lien avec la première : la municipalité envisage t'elle d'écrire un projet d'achat de cellule commerciale pour pouvoir préempter un bien en cas de nouvelle fermeture d'un commerce et être ainsi prêt (par exemple, il me semble que pour le garage Defrenne, il s'agira d'un transfert notamment d'une pharmacie de la rue : quid du local commercial vacant ?)

**Quand le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sera inscrit. Ce périmètre de sauvegarde permettra d'avoir une vision plus exhaustive des cessions commerciales.**

**La commune aura la possibilité juridique de préempter un fonds de commerce, sous réserve de validation politique et budgétaire.**

- Comment garantir que les futurs locaux commerciaux vides (comme le vétérinaire place du commandant Alloy) ne soit pas transformés en appartements ? Comment la ville va accompagner la transition des commerçants en passe de fermer ? (fleuriste, idées cadeaux...)

**Une délibération créant un périmètre de sauvegarde des commerces et de l'artisanat sera soumise cette année à l'approbation des élus du Conseil Municipal.**

**Le périmètre de sauvegarde ne s'applique à priori que pour les fonds de commerce. Les murs étant déjà soumis au droit de préemption. Ainsi, le périmètre de sauvegarde est-il la solution si une banque ferme et vend ses murs à un promoteur qui transformera le local en appartement ? Il n'y a que très peu de « fonds de commerce » en centre-ville.**

**Il est inscrit dans le PLU sur une partie de l'avenue Jean Jaurès une prescription « linéaire commercial "toute activité" ». Cette prescription impose que le rez-de-chaussée des constructions doit être affecté à l'artisanat et au commerce de détail. Cette disposition s'applique aux constructions neuves et aux changements de destination ayant une façade sur la voie.**

**Dans le cadre de la révision du PLU en cours, il a été demandé que le linéaire commercial soit agrandi.**

**En cas de fermeture d'une cellule commerciale, il ne sera pas possible de changer la destination de la cellule vacante.**

- Est-il envisageable de créer des dispositifs d'aides aux commerçants (façades, aide au loyer...) ?

*Cette réflexion se fait dans le cadre du périmètre de sauvegarde des commerces et de l'artisanat.*

*Le périmètre de sauvegarde n'est-il pas qu'un droit de préemption des fonds de commerce ? Dans quel cadre celui-ci sera-t-il un dispositif d'aide aux commerçants ?*

*Concrètement, quand ce périmètre verra-t-il le jour ? Quelles aides sont prévues et à quelle échéance ?*

*L'inscription d'un périmètre de sauvegarde doit être validé par la CCI et la CMA. La commune souhaite inscrire le sujet à l'ordre du jour du conseil municipal du mois d'octobre. Ce périmètre de sauvegarde permettra d'avoir une vision plus exhaustive des cessions commerciales.*

*Le concept de boutique à l'essai permettra à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois, renouvelable 1 fois en bénéficiant d'un loyer réduit.*

- Comment la ville va pallier l'inexistence d'une association de commerçants du centre-ville ?

*Cette réflexion se fait dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI centre-ville) piloté par la Commune, le MEL et la CCI.*

*Concrètement, quand ce dispositif va-t-il voir le jour ? N'y a-t-il pas des actions en dehors de la MEL à mener dans ce sens ?*

*Aujourd'hui, M Malfaisan, élu en charge de cette thématique entretient la relation et la communication avec les commerçants.*

*La Commune porte particulièrement son effort en lien avec les commerçants sur la promotion du commerce local.*

### **Commission « cadre de vie »**

- La municipalité souhaite-t-elle effectuer une démarche de végétalisation de la façade de la mairie, de l'école de musique et de l'école Lacore Ferry ?

*La végétalisation de façade de certains bâtiments publics fait l'objet d'une réflexion menée par Madame Foulon actuellement en stage au service du Développement Durable.*

*Concrètement, quel est l'objectif du stage de Mme Foulon ?*

*La réponse à la question est donc « oui, la municipalité souhaite végétaliser les bâtiments municipaux » ?*

*La mission de la stagiaire est la suivante :*

*Mise en place d'une gestion différenciée et réflexion autour des fosses végétalisées.*

### Fonctions et tâches :

- Accompagnement du service dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts communaux, intégrant éventuellement une réflexion particulière sur la zone du cimetière.
- Réalisation d'une étude d'identification des possibilités d'aménagement de fosses végétalisées sur l'espace public.

Les échéances seront envisageables quand le rapport final du stage sera transmis et analysé.

La réponse à la question est donc « oui, la municipalité souhaite végétaliser les bâtiments municipaux » ? la réponse est oui.

- Les services municipaux peuvent-ils détaguer les bâtiments du centre-ville ?

Les propriétaires de ces immeubles ont été contactés afin d'obtenir un accord.

Quand peut-on espérer obtenir un détaguage ? Quand les propriétaires ont-ils été contacté ? Y a-t-il des difficultés à les contacter ?

Il existe également des bâtiments publics tagués : quand seront-ils détagués ?

Sans l'accord des propriétaires de l'immeuble, la commune n'est pas en mesure de détaguer un bâtiment privé. La Police Municipale va relancer les propriétaires concernés.

Concernant les bâtiments communaux, un état des lieux va être effectué et une intervention sera programmée prochainement.

- Quelles sont les possibilités de destruction des éléments de la friche à la gauche de la Mairie appartenant à la ville en attendant le projet qui court depuis de nombreuses années? Ou alors quelles sont les possibilités à envisager pour cacher cette « verrue du centre-ville » ?

Une démarche globale de restructuration du secteur du Centre-Ville est en cours avec un bureau d'étude.

Cette réponse n'est pas concrète, elle aurait pu être faite il y a 20 ans.....

Concrètement, à quelle échéance peut-on s'attendre à un changement ? Quels sont les éléments concrets à donner à la population :

-quelle mission a été donné au cabinet d'étude ? (cacher la verrue/détruire ou restructurer ?)

-quand sera rendu le rapport de cette mission ?

-y a-t-il un calendrier prévisionnel du projet ?

-la population sera-t-elle associée ?

-où en sommes-nous de l'achat de l'usine Ducroux ? Un contact avec la SOFIM pour rachat « à l'amiable » n'a pas été pris depuis combien de temps ? Quelle est l'échelle de temps pour espérer obtenir les murs ? N'est-il pas possible d'obliger le propriétaire à entretenir ce bâtiment insalubre et abandonné ? Quels sont les moyens légaux pour cela ?

-que propose la municipalité pour cacher les façades murées à côté de la Mairie ?

La Commune de Ronchin a signé en 2020 une convention opérationnelle avec l'EPF pour la requalification du centre-ville pour une durée de 7 ans. L'EPF est missionné pour procéder à l'acquisition des bâtiments, la démolition et la dépollution du site.

Parallèlement, la commune vient de lancer une étude pour la construction d'un équipement public et la requalification des espaces situés autour de la mairie.

Cette étude a été mandaté pour établir une programmation urbaine sur le secteur du centre-ville. Le périmètre étudié comprend la place de halle, le parking de la mairie, le parc, le début de la rue du général Leclerc jusqu'au foyer Jules Vallès ainsi que les bâtiments du fonds du parc. Elle permettra à la commune de déterminer les modalités d'aménagement et de fonctionnement, de disposer de différents scénarios de construction et d'indications budgétaires.

Si les négociations amiables entre la SOFIM et l'EPF n'aboutissent pas, l'étude pourra servir de base pour entamer une procédure expropriation pour cause d'utilité publique. En effet, la Commune ne peut exproprier la parcelle sans un projet solide à présenter à la préfecture.

L'étude vient de débiter et sera remise sous 12 mois avec un scénario urbain arrêté et un programme architectural pour le futur équipement public. Celui-ci accueillera une médiathèque ainsi que des bureaux pour reloger les services actuellement installés dans les bâtiments sur le côté de la mairie.

Concernant la réalisation des travaux, ceux-ci ne pourront être entrepris que lorsque la Commune sera propriétaire de la totalité du foncier. Une convention avec l'EPF a été signée pour les mandater sur les acquisitions foncières. Cette convention court jusqu'en 2027.

*Son avenir celui que M le Maire, les élus et les membres du comité de quartier détermineront ensemble. L'administration mettra en œuvre juridiquement la décision de M le Maire.*

- Est-il possible d'identifier des possibilités de végétalisation sur les trottoirs dans les rues du quartier avec le service d'urbanisme ?

**C'est une mission actuellement menée par le service du Développement Durable (mission de stage dédiée sur mai-juin 2022)**

**Concrètement, quel est l'objectif de cette mission et à quelle échéance des nouvelles végétalisations dans le quartier verront-elles le jour ?**

**La mission de la stagiaire est la suivante :**

**Mise en place d'une gestion différenciée et réflexion autour des fosses végétalisées.**

**Fonctions et tâches :**

- Accompagnement du service dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts communaux, intégrant éventuellement une réflexion particulière sur la zone du cimetière.
- Réalisation d'une étude d'identification des possibilités d'aménagement de fosses végétalisées sur l'espace public.

**Les échéances seront envisageables quand le rapport final du stage sera transmis et analysés.**

### **Commission "culture"**

- Quelle est la position de la Mairie concernant la mise en place d'un Tiers lieu dans le centre-ville

Aucune démarche n'est en cours.

Cela ne répond pas sur la position : la municipalité trouve-t-elle l'idée intéressante ?

La réponse à la question précédente est oui

- Quel est l'état d'avancement du projet de médiathèque ? Intègre-t-elle une salle de spectacle ? un tiers lieu ?

Une démarche globale de restructuration du secteur du Centre Ville est en cours avec un bureau d'étude.

A quelle échéance ? Quand le bureau d'étude rendra-t-il ses conclusions ? N'était ce déjà pas le cas au mandat précédent ? Comment cela a-t-il avancé sur le mandat ? Comment les citoyens seront-ils associés ?

La commune vient de lancer une étude pour la construction d'un équipement public et la requalification des espaces situés autour de la mairie.

Cette étude a été mandaté pour établir une programmation urbaine sur le secteur du centre-ville. Le périmètre étudié comprend la place de halle, le parking de la mairie, le parc, le début de la rue du général Leclerc jusqu'au foyer Jules Vallès ainsi que les bâtiments du fonds du parc. Elle permettra à la commune de déterminer les modalités d'aménagement et de fonctionnement, de disposer de différents scénarios de construction et d'indications budgétaires.

Si les négociations amiables entre la SOFIM et l'EPF n'aboutissent pas, l'étude pourra servir de base pour entamer une procédure expropriation pour cause d'utilité publique.

L'étude vient de débuter et sera remise sous 12 mois avec un scénario urbain arrêté et un programme architectural pour le futur équipement public. Celui-ci accueillera une médiathèque ainsi que des bureaux pour reloger les services actuellement installés dans les bâtiments sur le côté de la mairie.

Concernant la réalisation des travaux, ceux-ci ne pourront être entrepris que lorsque la Commune sera propriétaire de la totalité du foncier. Une convention avec l'EPF a été signée pour les mandater sur les acquisitions foncières. Cette convention court jusqu'en 2027.

*Son avenir sera celui que M le Maire, les élus et les membres du comité de quartier détermineront ensemble. L'administration mettra en œuvre juridiquement la décision de M le Maire.*

- Actuellement, la programmation de l'auditorium est majoritairement le fait des associations de la ville, ce qui pose le problème de la communication et de la connaissance de cette salle par les Ronchinois non inclus dans le monde associatif. Est-il envisageable que l'auditorium soit utilisé comme une salle de spectacle (direction, programmation) ? (cf centre culturel de Lesquin/Fâches)

L'auditorium est une salle de spectacle accueillant des manifestations culturelles municipales et associatives. Sa direction est assurée par la Directrice du service culture en lien avec le Directeur de l'école de musique.

La programmation n'est pas majoritairement associative. Une grande part de la programmation est de fait celle de la ville. Pour ce qui concerne les associations, elles ont accès une fois par an de façon gratuite à l'auditorium et doivent s'acquitter d'une location si elles souhaitent un usage supplémentaire.

Quant à la communication, elle fait l'objet d'une communication bien sûr par le biais des associations qui l'utilisent mais aussi de la ville qui communique par les moyens de com dédiés. Aussi les événements ORC, ORA ou des associations sont référencés dans l'agenda culturel.

**Il n'est donc pas envisageable que l'auditorium ait une direction et une programmation propre, comme une salle de spectacle avec un budget spécifique ?**

**L'usage de l'auditorium est intégré dans la mise en œuvre globale de la politique culturelle ronchinoise.**

- La ville envisage-t-elle l'installation d'un festival thématique pluridisciplinaire à Ronchin ?

Même s'il n'y a pas d'intitulé « festival », la ville organise des fêtes lors de Lille3000 par exemple, avec musique, spectacles, cirque, spectacle de rue, artistique, projet participatif.

Organisation d'un temps fort en direction d'un public jeunesse : Le printemps des enfants tous les ans au mois de mai, avec des spectacles de diverses natures .

C'est pourquoi des actions comme celle de l'ORC cette année avec l'année Molière ou dans un autre cadre les Maisons folles organisées par l'association Idées en fleurs sont soutenues par des subventions importantes au regard de certaines autres actions culturelles.

**L'ORC et « idées en fleurs » sont des associations et non une structure de la Ville.**

**Concernant Lille 3000, où se trouve le programme et la communication de la ville sur le sujet ? A 15 jours de l'événement de l'IRPA, il n'y a toujours aucun programme....**

**Dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles d'ampleur, la municipalité a toujours eu à cœur d'associer les associations ronchinoises.**

**La communication concernant l'événement culturel ronchois organisé dans le cadre de Lille 3000 est en cours de diffusion.**

- La ville va-t-elle développer les actions hors les murs de l'école de musique et en particulier dans les écoles de la ville ?

Le statut du cadre d'emploi des professeurs de l'enseignement artistique est particulier ; leur régime de travail suit le calendrier scolaire ; ils n'exercent pas lors des vacances scolaires, et donnent leurs cours pendant les périodes scolaires.

L'école de musique est forte de 26 enseignants, 15 instruments enseignés, 11 ensembles ; au-delà de l'enseignement, la pratique collective est un axe important de l'école.

Le travail sur l'action musicale est mené avec le partenariat des Concerts de poche avec des ateliers de sensibilisation dans les écoles mais aussi en direction de publics les plus éloignés de la musique et concerts accessibles pour les plus jeunes.

Des actions ponctuelles existent aussi : par exemple, un concert de l'ensemble des flûtes des Hauts- de- France e tiendra en juin 2022 à l'auditorium en direction des écoles.

- Le comité de quartier peut-il avoir accès à l'auditorium au même titre que les associations de la ville pour organisation d'événements ?

**Si le comité de quartier qui n'est pas une association de la loi 1901, souhaite y programmer un évènement, celui-ci pourra, en lien avec le comité, être porté par une association ou par la municipalité.**